

DÉCISION 516/2026

RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA COPROPRIETE FANTENOTTE DANS LE CADRE DE LA CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR UN PROJET ANRU

Nous soussignés, Monsieur Frédéric NAVROT, Vice-Président délégué de l'Euro-Métropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU la délibération du 16 avril 2026, par laquelle le Conseil métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 19 mai 2026 par lequel Monsieur Frédéric NAVROT, Vice-Président délégué « Habitat et logement », a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « signer les décisions »,

VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de l'Euro-Métropole de Metz adopté par le Conseil métropolitain du 17 février 2020 et notamment sa fiche-action n° 9 « Poursuivre le renouvellement urbain engagé dans les quartiers prioritaires »,

VU la prolongation du PLH jusqu'en 2027 adopté par le Conseil métropolitain du 06 octobre 2025,

VU les articles 25, 25-1, 26 et 26-1 de la Loi du 10 juillet 1965 disposant de la nécessité de recourir à un vote en Assemblée Générale pour la modification d'une parcelle menant à la cession d'un terrain,

CONSIDERANT l'intérêt pour l'Euro-Métropole de Metz d'acquérir le terrain sis parcelle Section BM n°157 dans le cadre du projet ANRU portant sur la jonction du boulevard d'Alsace et de la rue du Bugey,

DÉCIDONS :

- De prendre en charge les frais de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la copropriété Fantenotte relative à la cession du terrain précédemment nommé,
- De fixer la limite de cette dernière à 2 000 € TTC.

Fait à Metz, le 07 septembre 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260907-Decis516-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "F. NAVROT", written over a horizontal line.

Frédéric NAVROT
Maire de Scy-Chazelles